

LE PROGRAMME GRAND CHANTIER DE FLAMANVILLE 3 EPR

Suite au débat public, le Premier ministre a attribué le 1^{er} août 2008 la qualité de Grand chantier d'aménagement du territoire à la construction du réacteur de type EPR sur la commune de Flamanville. Ce label Grand Chantier comprend la construction d'infrastructures, un programme d'emploi et de formation professionnelle et la préparation de l'après chantier.

58

C'est le nombre de projets programmés depuis 2013 dans le cadre du programme d'infrastructures du programme Grand chantier. **55 sont réalisés et 3 sont encore en cours.** L'investissement sur le Cotentin est de 123 millions d'euros.



4 500

C'est le nombre d'emplois pourvus grâce au dispositif «Emploi Formation» du grand chantier dans le cadre du programme d'emploi. **1 465 demandeurs d'emploi locaux ont été formés** (plus de 935 000 heures de formation) et embauchés par les entreprises du chantier.



EDF
22-30, avenue de Wagram
75382 Paris cedex 08
SA au capital de 924 433 331 euros
552 081 317 R.C.S. Paris
www.edf.fr

Directeur de publication : Fabien Millet

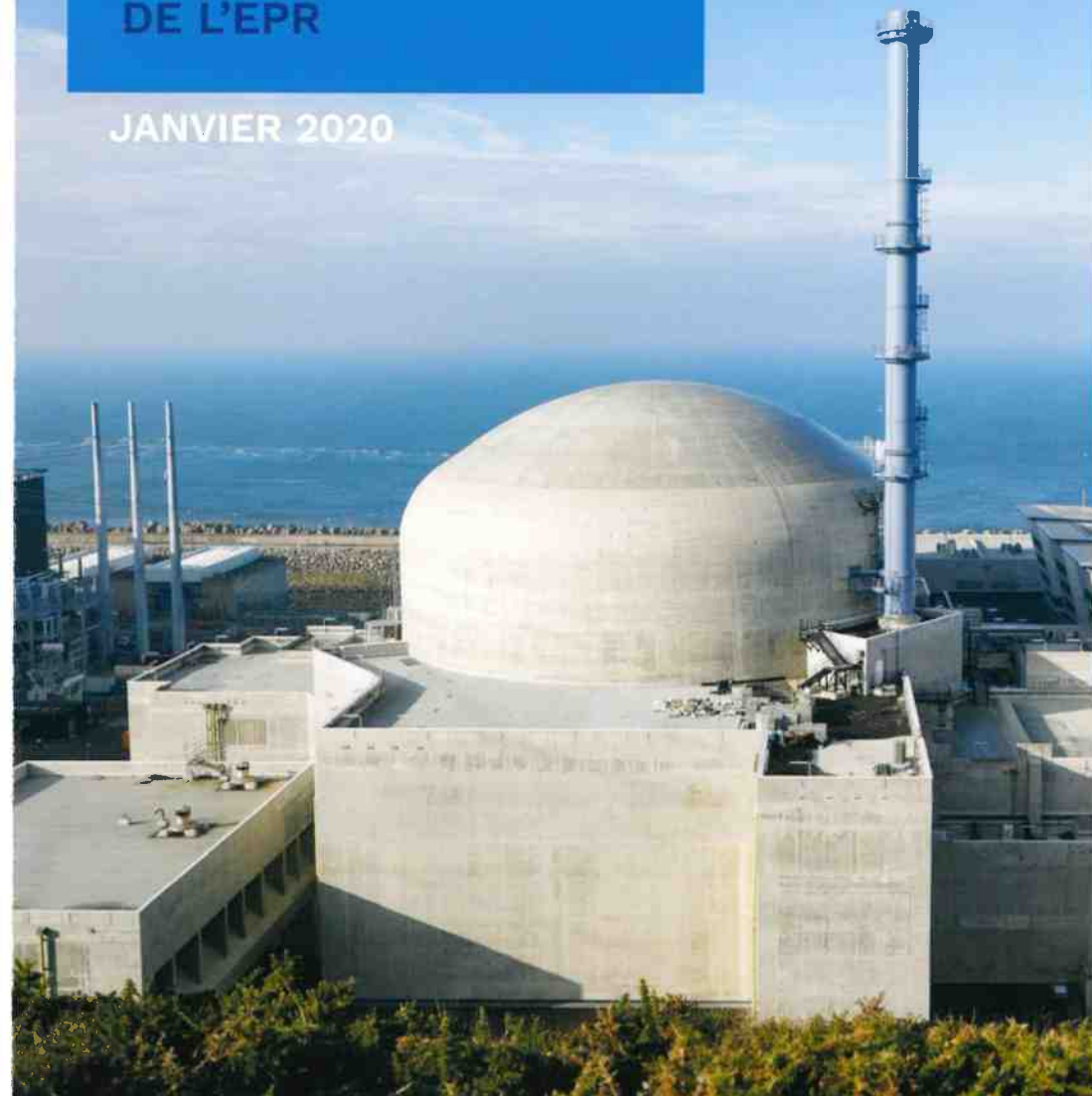
Conception/réalisation : Service communication EPR Flamanville 3

Crédits photo : © EDF Médiathèque - Alexis MORIN / Antoine SOUBIGOU / Mission Communication Direction de projet Flamanville 3



LE PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT TERRITORIAL DU GRAND CHANTIER DE L'EPR

JANVIER 2020



LA PRÉPARATION DE L'APRÈS CHANTIER

3 millions d'euros pour l'emploi et l'activité économique

Dans le cadre du label Grand Chantier de Flamanville 3, l'État, EDF, le Conseil Régional de Normandie, le Conseil Départemental de la Manche et la Communauté d'agglomération du Cotentin ont signé un Accord de Performance Territoriale pour préparer l'après chantier de l'EPR. Cet accord, signé pour trois ans, a pour objectif de renforcer l'action territoriale au service de l'emploi et de la création d'activités économiques.

AXE 1

Traiter les conséquences directes de la fin de la construction de l'EPR sur la main d'œuvre, les entreprises locales, et l'activité commerciale de proximité.

2020 sera l'année du redéploiement des salariés de l'EPR avec **trois nouvelles conventions signées en faveur de l'emploi local** avec la Maison de l'emploi et de la formation (MEF), le Pôle emploi et l'AFPA pôle transition.

84%

C'est le taux de retour à l'emploi des salariés en intérim, en CDD ou CDIC, arrivés en fin de mission sur le chantier de l'EPR depuis la signature de l'accord. 384 personnes sur les 455 concernées ont donc retrouvé un travail.



Une trentaine d'entreprises locales ont travaillé sur le chantier EPR. Une douzaine d'entre elles sont encore en activité sur le site. EDF, la CCI Ouest Normandie et l'Agence de Développement Normandie (ADN) accompagnent ces entreprises pour la suite de leur développement : nouveaux marchés, conseils, certifications, etc.

AXE 2

Proposer un accompagnement aux projets structurants du territoire créateurs d'emplois, avec de possibles passerelles pour l'emploi des salariés du chantier.

SAFIDI, filiale de financement d'EDF a prêté 1,2 million d'euros à 8 entreprises locales créatrices d'emplois :



À Tourlaville, l'entreprise adaptée Imprimerie Handiprint va **embaucher 12 personnes pour produire des calendriers.**

L'entreprise de chaudronnerie et tuyauterie NSB Probert va construire de nouveaux locaux pour ses bureaux d'études et **embaucher 24 personnes** à Équeurdreville-Hainneville.



L'entreprise Axe Sail fabrique des voiles de voiliers haut de gamme. Elle va construire un nouveau bâtiment à Cherbourg, au port Chantereyne, et **embaucher 5 personnes.**

EDF soutien Initiative Cotentin

“ EDF nous a mis en relation avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, nous avons obtenu une aide « Coup de pouce » de la Région Normandie et un prêt à taux 0 par Initiative Cotentin pour lancer notre activité de traiteur à Port Dielette.

Aurélien Pineau, gérant de La Cambuse à Tréauville



Initiative Cotentin est une association loi 1901 intervenant auprès des personnes souhaitant créer ou reprendre une entreprise, en leur apportant un soutien financier, ainsi qu'un accompagnement post création. En complément du Crédit Mutuel et du Crédit Agricole, **EDF a versé une aide de 120 000 euros à destination des porteurs de projets.** L'État, la Communauté d'agglomération du Cotentin et le Conseil Départemental de la Manche participent aux frais de fonctionnement. **Les aides octroyées devraient permettre la création de 60 emplois par an.**